

INFORMATION SYNDICALE: comment ça marche?

COMMENT ÇA MARCHE ?

1° Est-ce un droit ?

OUI, les personnes en PEC, CUI-CAE et les AESH ont droit à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire. Ces demi-journées se tiennent sur le temps de travail.

2° Qui peut participer ?

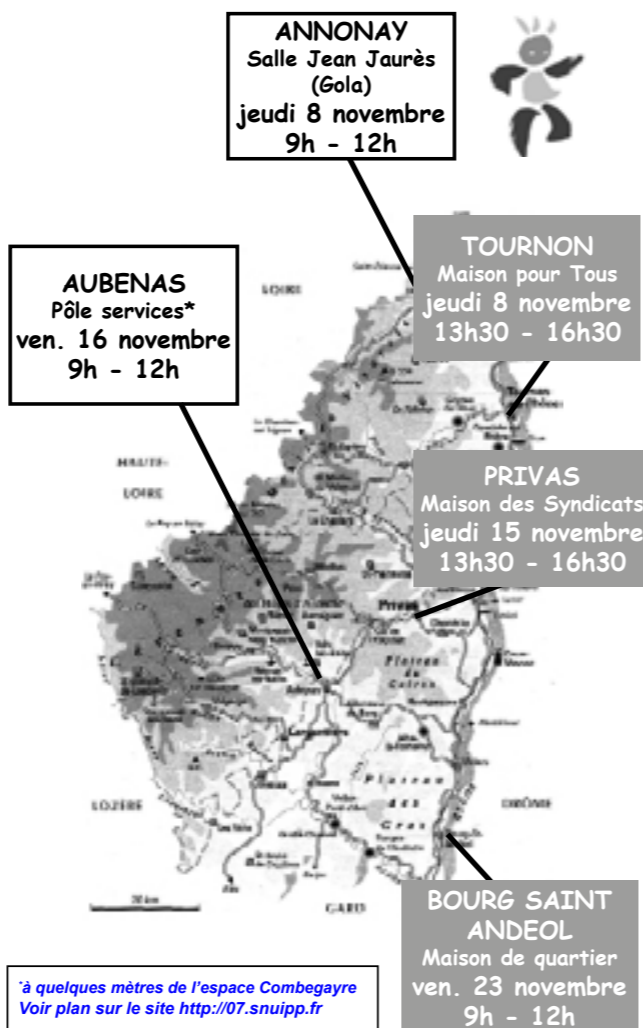
Tous les personnels embauchés sous contrat PEC, CUI-CAE et AESH ont le droit de participer à ces réunions.

3° Est-on payé ?

OUI ! Cette demi-journée n'est pas une grève. C'est une autorisation de droit. Elle est donc rémunérée.

4° Comment informer de mon absence ?

Informez-en l'inspecteur de circonscription et le lycée employeur à l'aide du modèle de lettre publié ci-dessous (téléchargeable sur notre site: <http://07.snuipp.fr>). Les adresses des IEN et des lycées Algoud et Astier sont sur le site du SNUipp-FSU. La section départementale s'est chargée d'en informer l'Inspecteur d'Académie et les IEN. En cas de difficulté, contactez le SNUipp-FSU.



Venez vous informer et débattre dans les réunions du SNUipp-FSU. Imposons, par une présence massive, le respect de nos droits et du droit syndical.

ECOLE ELEMENTAIRE , ECOLE MATERNELLE de

à

Lycée _____

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale

de la circonscription de:

Demi-journée d'information syndicale

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, le

2018

L'émancipation

bimestriel du SNU-IPP (F.S.U.) Section de l'Ardèche

N° d'inscription à la CPPAP: 0119 S 05443 Directeur-Gérant: BOSCH Elvire, Maison des Syndicats, 07000 PRIVAS
Imprimerie spéciale SNUipp, section de l'Ardèche, Maison des syndicats, 07000 PRIVAS
N° ISSN- 0153.9000

Prix du numéro: 0,30€

mail: snu07@snuipp.fr

Site: <http://07.snuipp.fr>

Tél: 04 75 64 32 02

SUPPLEMENT N° 4 AU 478

A TRANSMETTRE AUX AVS

Réunions d'information
syndicale

PARTICIPEZ !

Mobilisons-nous contre l'augmentation des heures de travail des AESH !

Nouveau, nouvelle AVS comme ancien ou ancienne, en PEC, en CUI-CAE, en CDD ou en CDI, participez aux réunions d'information syndicale !

Ne pas rester isolé·e, créer du collectif, tel est l'enjeu d'une participation massive aux demi-journées d'information syndicale organisées par le SNUipp-FSU !

Malgré plusieurs demandes, l'administration ne nous a toujours pas fourni la liste des adresses professionnelles des AVS, alors que c'est un droit pour un syndicat. C'est pourquoi nous ne pouvons envoyer ce document personnellement à chacun.e d'entre vous.



P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

DÉPOSÉ LE 08/10/2018

L'émancipation
bimestriel du SNU-IPP (F.S.U.) Section de l'Ardèche

Sommaire

Page 2

Une réunion d'information syndicale, pour quoi faire ?

Page 3

Pétition, Enquête bilan, Elections Professionnelles

Page 4

Réunions d'information syndicale : lieux et mode d'emploi

UNE RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE, POUR QUOI FAIRE ?

S'INFORMER SUR SES DROITS

- les contrats PEC, CUI-CAE, CDD et CDI
- les conditions de recrutement
- les missions exercées dans les écoles
- le temps de travail et l'emploi du temps
- le salaire et ses évolutions
- les frais de déplacement et de transport
- la fin de fonction
- les droits à la formation
- les droits aux congés (garde d'enfant malade, maternité, maladie)
- les droits à la santé, au chômage
- le métier d'AESH
- les droits syndicaux

SE RENCONTRER, ÉCHANGER SUR LE TRAVAIL

Pour les AVS, quel que soit le contrat, les réunions d'information syndicale sont le seul moment permettant de rencontrer d'autres AVS de son secteur géographique.

L'employeur Education Nationale ne proposant pas de formation en cours d'emploi, il est difficile de faire connaissance avec d'autres collègues que celles et ceux que l'on croise dans ses propres écoles et on peut se sentir isolé.e.

Lors des précédentes réunions d'information syndicale, ce moment de rencontre et d'échange collectif a été ressenti comme nécessaire par les participant.es.

AGIR POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les années précédentes, à l'issue des réunions d'information syndicale, nous avons ensemble :

- **écrit et rencontré des députés,**
- **organisé des conférences de presse** pour dénoncer les conditions de travail des AESH et EVS et les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap,
- organisé une **assemblée générale** à Privas
- **interpellé l'administration Education Nationale** sur les difficultés et les revendications des AESH et EVS.

CONNAITRE LES MOBILISATIONS SYNDICALES

Pour le SNUipp-FSU, l'engagement auprès des AVS ne date pas d'hier. Notre syndicat a toujours revendiqué la création d'emplois stables et bien rémunérés pour exercer des missions aussi essentielles que l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Les actions engagées depuis septembre 2017:

- **mobilisation contre la suppression des emplois aidés**, inadmissible pour les personnes concernées et pour la déstabilisation des écoles et des élèves.
- **journée nationale d'action** sur la question des personnels non fonctionnaires dans l'Education Nationale, en s'adressant au ministre.
- **rencontre avec le Rectorat** de l'Académie de Grenoble sur toutes les difficultés des AVS le 18 janvier 2018.

AESH, MOBILISONS-NOUS !

**AESH de l'académie de Grenoble : 2 à 3 heures supplémentaires sans augmentation de salaire, c'est NON !
Signons la pétition !**

A la rentrée, le rectorat a décidé de modifier les contrats AESH. Ils passeraient ainsi

- à 22h pour les temps partiels à 50%

- à 27h pour les temps partiels à 60%,

et ce à salaire égal !

CONTRE cette modification, sans contrepartie, des heures de travail

POUR avoir le choix d'exercer à temps complet ou à temps partiel

POUR une rémunération décente en augmentant les indices, pas les heures

Signons la pétition en ligne sur le site du SNUipp-FSU07 : <http://07.snuipp.fr>.

LE SNUIPP-FSU, À QUOI ÇA ME SERT ?

Les représentant.es du personnel du SNUipp-FSU sont là pour informer et défendre les personnels.

On peut les joindre tous les jours par mail (snu07@snuipp.fr) et au téléphone pendant les permanences du jeudi au 04 75 64 32 02. Anne-Laure, AVS, est là pour répondre aux questions concernant plus particulièrement les AVS.

Il informe sur les droits : <https://www.snuipp.fr/pages/avsade>

Il conseille et oriente les personnels par rapport à leurs conditions de travail grâce à son action au CHSCT (Comité Hygiène, Santé et Conditions de Travail) : 06 21 68 15 49 ou chscd-sec-07@ac-grenoble.fr

ENQUÊTE - BILAN SUR LA LOI 2005

Le SNUipp-FSU, en collaboration avec un centre de recherche universitaire de chercheurs (Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique CURAPP), mène une enquête qualitative sur la loi de 2005.

Il interroge les AVS et les enseignants du primaire sur les réalités de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

N'hésitez pas à prendre quelques minutes pour la remplir : <http://questionnaires.snuipp.fr/limesurvey/index.php/663856/lang-fr>

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 27 novembre au 6 décembre se dérouleront les élections professionnelles. Elles permettent d'élire nos représentants du personnel et de déterminer la représentativité de chaque syndicat dans les différents comités.

Pour pouvoir voter, sont nécessaires l'adresse mail professionnelle, le Numen et l'identifiant. Le SNUipp a demandé que ces informations soient envoyées aux AVS, mais dans l'attente, n'hésitez pas à contacter le SNUipp pour savoir comment les obtenir.



**Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête de l'eau.**

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre
Changeons l'école, votons !



Avec le
SNUipp-FSU,
imposer
de meilleurs
salaires.

Élections
professionnelles
du 29 novembre

Changeons
l'école,

votons !

